



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 09 novembre 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
**DÉLIBÉRATION n°2021-11-09\_2502**  
Fixation des taux de redevances territoriales  
d'assainissement collectif

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 03 novembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absent		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. Dufour	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. Bounegta	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent <sup>(3)</sup>	Mme Cabillic <sup>(4)</sup>	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Absente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Représenté	M. Beucher	P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme Troubat	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Linek	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P

Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	M. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Lipietz	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Beneteau	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. Segura	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	Mme Vermillet	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Mraïdi	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent <sup>(1)</sup>	M. Id Elouali <sup>(2)</sup>	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Maitre	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	Mme Osterrmeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. Lafon	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Boivin	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Lerude	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Taupin	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	Mme Bensarsa Reda	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. Conan	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	M. Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. Thiam	P
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

(1) jusqu'à la délibération n° 2531 / (2) à partir de la délibération n° 2532

(3) jusqu'à la délibération n° 2533 / (4) à partir de la délibération n° 2534

### Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b> 6 sièges vacants : 1 Arcueil / 5 Savigny-sur-Orge			<b>96</b>
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2493 à 2531	53	37	90
2532 à 2533	52	38	90
2534 à 2541	51	39	90

## Exposé des motifs

Le service assainissement est un service public dont le financement est assuré essentiellement par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Ces redevances alimentent un budget spécifique qui se doit d'être équilibré en dépenses et recettes. Les autres recettes sont principalement la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif payée par les constructeurs, la contribution du budget général pour les eaux pluviales, et les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Sur le territoire de l'EPT (hors secteur SyAGE), une réflexion sur les taux de redevances a été amorcée en 2019 notamment à la suite des diverses études réalisées sur l'amélioration de la connaissance des réseaux et le diagnostic permanent (Schéma Directeur d'Assainissement).

A terme, ces études permettront de chiffrer les actions à mettre en œuvre sur les 15 prochaines années.

Dans l'attente, il est proposé de poursuivre la dynamique amorcée en 2019 sur les recettes des services assainissement pour faire face aux nombreux enjeux : projets d'aménagement, déviements dus aux projets de transport, accélération des mises en conformité des rejets dans le cadre de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et du plan baignade.

Il avait en effet été acté d'augmenter progressivement les redevances les plus faibles, en vue d'atteindre le niveau moyen des redevances, et de maintenir pour les autres le rythme d'augmentation annuel de 2% ; ce qui donne les montants suivants :

	Montant HT par m3 d'eau au 01/05/21	Montant HT par m3 d'eau au 01/01/22	surcoût annuel par foyer sur une facture moyenne de 120 m3 (en € TTC)	surcoût mensuel par foyer sur une facture moyenne de 120 m3 (en € TTC)	estimation de l'augmentation de budget assainissement en € en 2022
Arcueil	0,3453	0,4005	7,29	0,61	67 431
Gentilly	0,3453	0,4005	7,29	0,61	43 966
Kremlin-Bicêtre	0,3453	0,4005	7,29	0,61	88 840
Cachan	0,3453	0,4005	7,29	0,61	85 864
Hay-les-Roses	0,3453	0,4005	7,29	0,61	81 014
Villejuif	0,3453	0,4005	7,29	0,61	184 480
Fresnes	0,3453	0,4005	7,29	0,61	99 056
Chevilly-Larue	0,3217	0,3281	0,85	0,07	8 490
Rungis	0,1811	0,4191	0	0	147 021
Thiais	0,4682	0,4775	1,24	0,10	15 532
Orly	0,3986	0,4066	1,05	0,09	9 261
Ablon	0,4139	0,4222	1,09	0,09	1 779
Ivry-sur-Seine	0,3077	0,3384	4,06	0,34	109 607
Choisy-le-Roi	0,4303	0,4389	1,14	0,09	17 892
Vitry-sur-Seine	0,4548	0,4639	1,20	0,10	45 405
Athis-Mons	0,5878	0,5996	1,55	0,13	21 334
Juvisy-sur-Orge	0,5553	0,5664	1,47	0,12	9 474
Paray-Vieille-Poste	0,9976	1,0175	2,63	0,22	6 971
Morangis	1,0582	1,0794	2,79	0,23	13 195
Savigny-sur-Orge	0,6252	0,6377	1,65	0,14	20 538
Viry-Châtillon	0,6367	0,6494	1,68	0,14	20 678
<b>MOYENNE</b>	0,4692	0,5071	3,5	0,29	
<b>TOTAL</b>					1 097 828

Cas spécifiques : le Conseil territorial a délibéré en juin 2021 sur le choix d'une gestion en régie du service public de l'assainissement pour la commune de Rungis à compter du 1er janvier 2021, date de fin des contrats de délégation de service public sur cette ville.

Sur cette commune, le taux de redevance proposé pour 2021 correspond, à la somme de la part délégataire et de la part EPT sur 2021. Pour les usagers de cette ville, il n'y aura donc pas d'augmentation en 2021.

	Rungis
Part Délégataire 2020	0,2380
Part EPT 2020	0,1811
Total et somme pour au 1/1/2022	0,4191

Pour une facture annuelle moyenne de 120 m<sup>3</sup> l'augmentation de tarifs représentera en moyenne par foyer 3,5€.

Le gain global estimé pour le budget assainissement sera d'environ un million d'euros.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2224-12-2, R.2224-19-1, R.2224-19-2, et R. 372-7 et suivants,

**Vu** l'article L1331-1 à L.1331-8 du Code de la santé publique ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** les budgets annexes et autonomes d'assainissement ;

**Considérant** les taux de redevance fixés par la délibération n°2020-12-25\_2149 du 15 décembre 2020 et les besoins de financement des budgets d'assainissement ;

**Entendu** le rapport de M. Patrice Sac ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les taux de la redevance d'assainissement territoriale assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, comme suit :

Tarifs en vigueur au 01/01/2022 (en €/m3)	
Ablon	0,4222
Arcueil, Cachan, fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, l'Hay-les-Roses,	0,4005
Athis-Mons	0,5996
Chevilly-Larue	0,3281
Choisy-le-Roi	0,4389
Ivry-sur-Seine	0,3384
Juvisy-sur-Orge	0,5664
Morangis	1,0794
Orly	0,4066
Paray-Vieille-poste	1,0175
Rungis	0,4191
Savigny-sur-Orge	0,6377
Thiais	0,4775
Viry-Chatillon	0,6494
Vitry-sur-Seine	0,4639
<b>Moyenne</b>	<b>0,5071</b>

- Fixe dès le 1er janvier 2022, le taux de la redevance d'assainissement territoriale assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers de Rungis sur le réseau public de distribution, ou sur toute autre source, comme suit : Tarifs en vigueur au 01/01/2022 (en €/m3) sur Rungis : 0,4191
- Précise que pour les villes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, la compétence collecte et transport est déléguée au SyAGE, c'est le syndicat qui délibère sur les tarifs et qui perçoit la redevance pour le compte de ces communes.
- Précise les conditions de perception de la redevance :
  - Le propriétaire qui ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L1331-1 à L.1331-7-1 du code de la santé publique est astreint au paiement de la somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif majorée de 100 %.
  - le recouvrement de la redevance d'assainissement est confié par conventions aux organismes gestionnaires du service public de distribution de l'eau.
- Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Votes : Pour 90**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 16 novembre 2021 ayant été publiée le 16 novembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 12 novembre 2021  
Le Président

Michel LEPRETRE